

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
9 juin 2013

---

CONSOMMATION - (N° 1015)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CE569

présenté par  
M. Hammadi, rapporteur

-----

**ARTICLE 5**

I. - À la première phrase de l'alinéa 146, substituer aux mots :

« les dispositions de l'article L. 121-27 ne sont applicables »,

les mots :

« l'article L. 121-27 n'est applicable ».

II. - En conséquence, à la dernière phrase du même alinéa , substituer aux mots :

« ces dispositions s'appliquent »,

les mots :

« ce même article s'applique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.